



Instruments
Chant Choral
Adultes - Enfants
Eveil Musical

BURLATS
05 63 71 09 83 - www.musiphiles.asso.fr



Le Moulin des Sittelles

Ateliers Musiphiles 2016/2017

PRATIQUE VOCALE

CHŒUR D'ENFANTS PETITS	6 à 11 ans	80 €/an	Mercredi 17h3 - 18h30
CHŒUR D'ENFANTS GRANDS	11 à 15 ans	80 €/an	Mercredi 18h30—19h30
CHŒUR DE JEUNES		50 €/an	3 à 4 séances le samedi
CHŒUR MIXTE	à partir de 16 ans	140 €/an	Mardi 20h30 - 22h
CHŒUR DE FEMME	à partir de 16 ans	110 €/an	Mardi 18h30 - 20h

PRATIQUE INSTRUMENTALE

EVEIL MUSICAL avec parent	1 à 3 ans	110 €/an	Mercredi 16h30 - 17h15
JARDIN MUSICAL	4 à 5 ans	110€/an	Mercredi 15h30 - 16h15
ATELIER PERCUSSION	à partir de 7 an	125 €/an	1H à définir

3 ATELIERS MUSIQUE MODERNE JAZZ

pour instrumentistes et chanteurs:

- **ANALYSE HARMONIQUE ET COMPOSITION** accompagnement, improvisation
à partir de 14 ans 1H hebdomadaire
- **ATELIER ROCK** ensemble instrumental à partir de 12 ans 1H hebdomadaire
- **MUSICIEN CONSEIL** pour groupes de musique: arrangement, création, sonorisation

Adhésion annuelle: 15 € par élève et de 10 € pour les membres suivants d'une même famille

Ou Mécénat: don minimum: 50 € par personne (le mécène est adhérent de fait)

Les dons effectués au profit de Musiphiles, association d'intérêt général habilitée à recevoir des dons et à remettre un reçu fiscal, ouvrent droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66% du montant du don dans la limite de 20% de leur revenu imposable.

Réductions :

- * - 10 % pour 2 membres d'une même famille et - 15% pour plus de 2 membres par famille
- * - 10 % pour l'inscription dans 2 ateliers et -15% pour l'inscription dans plus de 3 ateliers

INSCRIPTION

Les ateliers ne sont pas ouverts pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.

Un engagement sur l'année est exigé. Chaque usager dispose de 2 séances avant de s'engager définitivement.

Le règlement s'effectue en début d'année. Possibilité de payer avec 3 chèques encaissés trimestriellement.

Aucun remboursement de la cotisation n'est effectué en cas d'arrêt.

Un remboursement partiel est effectué en cas de force majeure dûment justifiée.